

Saguenay, le 4 juin 2007

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
**(article 22)**

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)  
880, chemin Sainte-Foy – 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

**N/Réf. : 7610-02-01-1010064**  
**400407046**

**Objet : Exploitation d'une sablière**

22D10-006

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 17 mai 2007 et reçue le 23 mai 2007 dûment complétée, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

- Exploitation d'une sablière dans le cadre de construction domiciliaire et d'entretien routier située dans le canton Gagné à Saint-David-de-Falardeau aux coordonnées UTM NAD 83 suivantes: 357040 mE - 5386817 mN.

La superficie totale, la profondeur moyenne et maximale d'exploitation seront respectivement de 5,6 ha, 5 et 7 mètres.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire intitulé « *Demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière, d'une carrière ou d'un procédé de concassage ou de tamisage* », signé le 22 mai 2007 par monsieur André Ouellet, ing., du MRNF, 2 annexes accompagnent cette demande.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ce document.

**CERTIFICAT D'AUTORISATION  
(article 22)**

-2-

N/Réf. : 7610-02-01-1010064  
400407046

Le 4 juin 2007

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour la ministre,



HT/RB/md

Hélène Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse et de  
l'expertise du Saguenay – Lac-Saint-Jean

05118-049